



COMPTE-RENDU

CONSEIL D'ADMINISTRATION présentiel et visio.

03 octobre 2020

Le Secrétariat général

Diffusion : Conseil d'administration, membres d'honneur, ligues régionales, Direction Technique Nationale, personnel fédéral, Etienne Thobois

Le présent compte-rendu a été adopté par un vote électronique du 24 novembre 2020.

Membres du Conseil d'administration : David Angelats, Christian Barthel, Francelyse Brun-Adam, Florent Chayet, Valérie Contoz, Patricia Corti, Stéphane Corvée, Magali Godin, Emmanuel Justafre, Julien Laffay, François Machavoine, Jean-Michel Richard, Thierry Stempf, Bach-Lien Tran.

Excusés : Pascal Bildstein (DC), Julien Delmas (responsable du CPL), Nathalie Huet, Patrice Lannoy, Philippe Le Van, Catherine Levasseur, Jean-Marc Serfaty.

Absents : Malice Devergies, Stéphanie Goeneutte, Aude Le Gallou, Olivier Place, Bruno Ressouche.

Invités : Paul-André Tramier (Président d'honneur).

Assistent : Céline Berton (DS), Emilie Coconnier (RA), Philippe Limouzin (DTN).

0. Validation du compte-rendu du Conseil d'administration du 04 juillet

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 04 juillet est validé à la majorité.

■ **Vote n°1 : validation du compte-rendu du CA du 04 juillet 2020**

Nombre de votants : 12 voix / **11 voix pour**, 1 abstention

Adoption à la majorité

1. Communication du Président

Le Président souligne la qualité de l'organisation en visioconférence de l'Assemblée générale de la fédération des 12 et 13 septembre et félicite le personnel qui y a contribué.

Il informe de sa participation à l'Assemblée générale de la ligue Ile-de-France et du comité 75.

Concernant l'organisation des Championnats du monde 2025, le Président rappelle que Daniel Zielinski, le Délégué interministériel aux grands événements sportifs (DIGES), avait demandé d'étudier l'éventualité d'un regroupement des valides et des non-valides. La première étude a donc consisté à explorer la possibilité de réunir les deux championnats au même moment dans une même salle. Aucun gymnase n'étant en capacité de les accueillir, il s'agirait de transformer une halle, ce qui serait très coûteux. Le plan B consisterait à proposer à la DIGES d'organiser les deux championnats successivement. L'aide conséquente de l'Etat reste indispensable à la faisabilité de cette organisation.

Florent Chayet indique que les problèmes liés à la remise à jour du classement ont été induits par une erreur au niveau de la programmation du prestataire Stadline. Le classement ne pose actuellement plus de problème. Il précise qu'il a adressé, suite à cet épisode, un message à l'ensemble des compétiteurs pour leur fournir des explications et retracer l'historique du classement sur les deux dernières olympiades.

Concernant la reprise des Interclubs, est évoquée la réunion productive qui s'est tenue avec l'ensemble des Présidents de club et la décision qui en découle de programmer la première journée le 19 septembre. Se posent les problématiques des clubs en zone rouge et des cas contact. La fédération a fait le choix de permettre la plus grande souplesse possible afin d'autoriser les reports et de faire en sorte que le championnat se déroule de façon complète d'ici la fin de la saison, le but poursuivi étant d'éviter d'avoir à décréter une nouvelle saison blanche.

Il informe de l'envoi au gouvernement, le 25 septembre, d'une lettre faisant état de son désappointement et du risque de mise en danger des structures du badminton, du fait de la fermeture des salles de sport. Devant l'absence de cluster identifié, il a fait part de son incompréhension face à la mesure de fermeture, à partir du 28 septembre, dans l'ensemble des zones d'alertes renforcées. Il ajoute que d'autres fédérations, telles que le judo, le handball, ou encore le volley-ball, sont intervenues dans le même sens auprès des pouvoirs publics, sans véritable espoir.

Le Président évoque la réunion au ministère sur la performance sociale du sport au cours de laquelle la Fédération Française de Voile a témoigné de son expérience en matière d'accueil dans les clubs de jeunes en stage pour l'apprentissage des métiers de la mer. La typologie de ces clubs, qui sont systématiquement professionnalisés et très généralement en lien direct avec les ateliers nationaux de la marine et des ateliers de construction navale, facilite l'introduction de ces jeunes dans les entreprises avec lesquelles la fédération est en lien. Des financements sur ce sujet sont accessibles.

Florent Chayet indique qu'il a assisté à une réunion sur la réforme des statuts du CPSF. Deux autres réunions devraient se tenir dans un délai rapproché.

Le Président annonce son rendez-vous du 06 octobre avec le Maire de Tremblay-en-France, François Asensi, au sujet du projet de Colisée. Le projet porterait sur la construction d'un bâtiment exclusivement sportif (conjonction du badminton, du volley-ball, de l'escalade, et du trampoline). Cette salle permettrait d'avoir au moins 9, voire 12 terrains de badminton à disposition. Le porteur du projet doit être un organisme public pour pouvoir bénéficier d'une subvention publique.

Concernant le fonds de solidarité du dispositif « Soutiens ton club » du CNOSF, constitué par un prélèvement de 10% sur les dons effectués sur la plateforme et abondé par les dons d'autres mécènes, Florent Chayet précise que 200 clubs (sans salarié et n'ayant pas reçu de subvention) seraient bénéficiaires d'une somme allant de 750 à 3 000€. Un seul club de badminton, l'Union sportive du PECQ, fait partie des bénéficiaires et recevra 1 000€.

Un point de situation est effectué sur la prise de licences. La prise de licences des compétiteurs explique le rythme encourageant jusqu'à la mi-septembre mais un ralentissement est constaté depuis une quinzaine jours. La projection d'une baisse oscillant entre -15 et -20% est évoquée. Les chiffres seront plus significatifs début novembre.

Concernant les Interclubs nationaux, François Machavoine indique que 21 rencontres sur 66 ont été annulées pour la J02, à ce jour. Elles seront reportées prioritairement en semaine 47. Un tableau général sera établi sur l'ensemble des rencontres avec des explications sur les critères pour le report. Il sera possible de tenir la rencontre un soir de la semaine. Il existe 3 cas possibles de report, pour la J02, sur présentation d'un justificatif officiel :

- Fermeture des installations sportives interdisant l'entraînement des membres de l'équipe ;
- Fermeture des installations sportives empêchant le club recevant d'accueillir la journée ;
- Cas de Covid avéré dans les effectifs.

2. Communication du DTN

Le DTN fait un point de situation sur le sportif dans le contexte Covid :

- Open du Danemark du 13 au 18 octobre,
- Annulation de la tournée asiatique,
- Départ des doubles en Allemagne qui rejoindront directement le Danemark en se pliant aux impératifs de tests,
- Gestion des Pôles,
- Maintien du déplacement sur les Championnats d'Europe juniors en Finlande avec une sécurité sanitaire assurée et présentation de la sélection.

Concernant l'accès au haut niveau, le DTN fait état :

- De l'annulation des stages SAN sur les benjamins 1 et 2 prévus du 27 au 30 octobre,
- Du report du brassage national poussins prévu du 30 au 31 octobre,
- De l'annulation du déplacement sur le « Danish junior »,
- Du report du stage féminin prévu du 25 au 30 octobre,
- De la recherche de cohérence sur l'ensemble des mesures prises chez les jeunes.

Philippe Limouzin évoque une réunion, le 22 septembre, avec l'ensemble des DTN et la direction des sports. A été abordée la déclinaison de la licenciation comme priorité ministérielle. Il souligne que des appels à projets seront lancés pour valoriser les projets innovants.

A aussi été discutée, lors de cette réunion, l'évolution significative de la doctrine de recrutement des CTS.

Par ailleurs, il explique que la fédération devra être en ordre de marche sur le contrôle de l'honorabilité de l'ensemble des professionnels, dirigeants et bénévoles, au 1^{er} janvier 2021 :

- Un dispositif fédéral devra permettre d'identifier, dès leur demande de licence, les licenciés exerçant les fonctions d'éducateur sportif et/ou les fonctions d'exploitant d'un établissement d'APS ;

- La fédération devra identifier un référent qui sera habilité par la direction des sports pour consulter et utiliser le système d'information.

Il s'agira de :

- Faire évoluer le logiciel de gestion des licences,
- Modifier les textes fédéraux lors de l'AG d'avril 2021,
- Communiquer auprès des clubs sur le projet de contrôle automatisé des licenciés encadrants soumis au contrôle d'honorabilité.

Le DTN restitue les chantiers 2021 du bureau des fédérations incluant notamment :

- La mise en place d'un contrat de délégation,
- Une reconnaissance de haut niveau clarifiée,
- Une actualisation des PPF qui prend en compte le calendrier olympique.

Sont communiqués les chiffres sur les services civiques :

- 110 comptabilisés depuis le début (75% club, 10% ligue, 10% comité, 5% fédération),
- 23 sur 6 mois en 2020.

Philippe Limouzin évoque la relance du partenariat avec l'USEP et la convention entre la Conférence des Directeurs et Doyens STAPS (C3D) et FormaBad qui prévoit de favoriser les athlètes de haut niveau et d'avoir des étudiants sur l'organisation des Championnats de France (PAT).

Enfin, il indique que le nouvel interlocuteur sur l'héritage au niveau du COJO est David Robert et que la fédération est attendue sur sa responsabilité sociétale et sa capacité à aller sur l'éducatif.

3. Points soumis au vote du Conseil d'administration

3.1 Secteur Administratif

3.1.1 Précisions sur les modalités de la campagne électorale

Suite au vote du Conseil d'administration du 02 mai sur les modalités de la campagne électorale 2020, le Secrétaire général explique qu'il est nécessaire d'apporter des précisions sur le nouvel échéancier de la campagne électorale au vu du report de l'AG au 12 décembre et sur la prise en charge en fonction de la nature des frais.

Le nouvel échéancier est présenté :

- 12 octobre 2020 : début de la campagne électorale,
- 13 novembre 2020 (16h) : date limite de dépôt des listes de candidature au Conseil exécutif,
- 10 décembre à minuit : fin de la campagne électorale.

Il est indiqué que :

- Tous les documents, incluant les formulaires de candidature selon les différents types de scrutins, seront mis en ligne sur le site fédéral (article à la une sur la page d'accueil pendant toute la durée de la campagne).
- Un espace sera disponible sur le site pour les listes et autres candidatures, une fois validées par la Commission de surveillance des opérations électorales (CSOE).
- Le montant maximal remboursable par liste ayant atteint au minimum 5% des voix exprimées est fixé à 4 500€ TTC (vote du CA du 02 mai 2020).
- Le Haut conseil sera mis en place par le Conseil exécutif dans les 3 mois suivant son élection, après avis favorable de la Commission éthique et déontologie.
- La CSOE peut donner, à la demande de la personne tête de liste, un avis préalable sur la conformité de la liste, ainsi que sur la recevabilité des candidatures (Art. 5.2.4 des statuts). En respectant un certain délai, ladite liste peut alors être modifiée jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

Après discussion, les membres du Conseil d'administration conviennent des éléments ci-dessous :

- Le jour de l'AG :
 - o Les candidats auront une tribune d'expression pour présenter le projet de leur liste (30 mn),
 - o Il n'y aura pas d'interaction entre les candidats et les délégués, les échanges devant se tenir pendant la campagne électorale sous différentes formes selon le souhait de chaque candidat.
- Pendant la campagne :
 - o Chaque candidat sera libre d'organiser sa campagne comme il l'entend,
 - o La fédération mettra à disposition les outils tels que les webinaires Lifesize ou encore les salles de visioconférence Zoom, sans imposer un dispositif.

Les têtes de liste gardent la possibilité de convenir de modalités communes.

En termes de timing, il est rappelé que les représentants des ligues seront élus, au plus tard, à la mi-novembre.

Julien Laffay propose que chaque candidat transmette, en amont de l'AG, un enregistrement de la présentation de son projet pour que l'ordre de passage, le jour même, n'ait pas d'incidence et pour ainsi préserver l'équité entre les candidats.

Les membres du CA s'accordent à dire que les candidats devront faire preuve de discernement pendant toute la durée de la campagne.

Paul-André Tramier fait remarquer que la Commission éthique et déontologie pourra intervenir pour veiller à la qualité des débats en lien avec le comportement des candidats.

En complément des moyens techniques et financiers votés au CA du 02 mai 2020 seront pris en charge :

- Les frais de déplacement, engagés par les colistiers, pour se rendre dans les territoires pour tout déplacement effectué durant la campagne électorale, soit à compter du 12 octobre 2020.
- L'ensemble des frais relatifs au projet lié à la création d'un site internet pour une mise en ligne à compter du 12 octobre 2020.
- Les frais relatifs à la conception d'outils de communication pour une diffusion et utilisation à compter du 12 octobre 2020.

Vote n°2 : validation des éléments complémentaires relatifs à la prise en charge des frais de la campagne électorale.

Nombre de votants : 13 voix / **11 voix pour**, 2 abstentions

Adoption à la majorité

Au vu de la circulation actuelle du virus, du lieu où elle devait se tenir (INSEP) et de la bonne tenue de l'AG de septembre en visioconférence, les membres du Conseil d'administration conviennent de se positionner, dès maintenant, sur l'organisation de l'AG électorale de décembre en visioconférence.

Vote n°3 : validation de la proposition d'organiser en visioconférence l'Assemblée générale électorale du 12 décembre 2020.

Nombre de votants : 14 voix / **14 voix pour**

Adoption à l'unanimité

L'ordre du jour de l'AG électorale n'ayant pas été transmis en amont de la réunion, il est prévu d'organiser ultérieurement un vote électronique pour le soumettre à la validation du Conseil d'administration.

3.2 Secteur Territoires Durables

3.2.1 Dialogue de gestion : campagnes 2020 et 2021

Patricia Corti indique que les documents demandés n'ont jamais été transmis par la ligue de La Réunion et qu'aucun rendez-vous n'a pu se tenir malgré les relances multiples. Considérant ces manquements, la Commission du dialogue de gestion propose de ne pas établir de dialogue de gestion 2020 avec la ligue de La Réunion.

Les membres du Conseil d'administration regrettent que les règles, qui s'imposent à tous, n'aient pas été respectées par ce territoire qui comptait, la saison dernière, 946 licenciés.

Il est rappelé que le Président, le DTN et Olivier Bime avaient souhaité se rendre sur place au début de l'olympiade sans retour du territoire.

Vote n°4 : validation de la proposition de ne pas établir de dialogue de gestion 2020 avec la ligue de La Réunion.

Nombre de votants : 14 voix / **12 voix pour**, 1 voix contre, 1 abstention

Adoption à la majorité

Patricia Corti explique que le bilan des actions 2020 est prévu entre le 21 septembre et le 13 novembre. Les synthèses et propositions de la Commission seront, au mieux, finalisées le 20 novembre. À cette date, il n'est plus prévu de réunion du Bureau fédéral entérinant les propositions de la Commission. Aussi, la Commission demande quitus au Conseil d'administration pour gérer le solde des derniers 25% du dialogue de gestion 2020 se faisant à la suite des réunions bilan. Par ailleurs, la Commission informe le Conseil d'administration que son approche générale concernant le solde des derniers 25% tiendra compte des difficultés liées aux conditions sanitaires.

Vote n°5 : validation de la proposition de donner quitus à la Commission du dialogue de gestion pour gérer le solde des derniers 25% du dialogue de gestion 2020 se faisant à la suite des réunions bilan.

Nombre de votants : 14 voix / **14 voix pour**

Adoption à l'unanimité

Enfin, Patricia Corti transmet deux informations de la part de la Commission :

- L'ouverture d'un dialogue de gestion 2021 avec la nouvelle ligue de Wallis-et-Futuna,
- La possibilité d'un prolongement du délai pour déposer le dialogue de gestion 2021 au début de l'année 2021 au lieu de mi-novembre 2020.

4. Points d'information / d'actualité des secteurs

4.1 Secteur Territoires Durables

4.1.1 Candidature en consortium à l'appel à projets Impact 2024 sur la thématique du badminton santé

Il est rappelé que l'ANS, le CNOSF, le CPSF et Paris 2024 ont lancé, mi-août, un appel à projets intitulé « Impact 2024 » à destination des acteurs associatifs faisant du sport un levier d'innovation sociale. Patricia Corti explique que le secteur Territoires Durables a décidé d'étudier la construction d'un projet d'envergure autour du Badminton Santé. Il a été envisagé, dans un premier temps, de constituer un consortium avec notamment un partenaire privé (la mutuelle CHORUM) mais il semblerait que cette possibilité soit finalement exclue. De nouvelles pistes de partenariat sont recherchées. Ainsi, la décision de répondre à cet appel à projets sera prise ultérieurement (date limite de dépôt des dossiers : 15 octobre).

4.1.2 Adhésion à l'Association nationale de la performance sociale du sport (ANPSS)

Patricia Corti indique que les grandes orientations de l'association sont de répondre aux différents enjeux sociétaux par le sport. Nathalie Huet, en sa qualité de responsable de la Commission Bad pour Tous, a été désignée pour représenter la fédération. Kevin Le Roux a assisté à une première réunion. La fédération se positionnerait sur les quartiers. Patricia Corti informe les membres du Conseil d'administration que la somme de 2 000€ a été engagée par le secteur pour adhérer à l'ANPSS au titre de la saison 2020/2021.

Paul-André Tramier explique que des associations nationales puissantes (hors mouvement sportif) vont émarger sur ces fonds : il s'agit donc d'être attentif sur ce dossier.

4.2 Secteur Administratif

Le Secrétaire général fait un point de situation sur les développements informatiques :

- MyClub : l'architecture pour le renouvellement des adhésions est en place et a été utilisée par plus de 200 clubs pour cette nouvelle saison sportive. Pour la saison 2021/2022, la pré-inscription sera possible dès juin 2021 ce qui facilitera la gestion des adhésions pour les clubs.
- MyCompet : le logiciel des compétitions individuelles sera présenté par David Courbet à l'occasion du webinaire organisé avec FormaBad le 09 octobre. Des évolutions liées aux particularités de chaque championnat sont à prévoir. A terme, MyCompet comportera aussi un volet pour la gestion en salle (Live scoring).
- ICBad : le logiciel des compétitions par équipes. Il permet d'enregistrer les résultats. Un travail est mené en collaboration entre ITSoluce et le secteur Diversité des Pratiques, et plus spécifiquement, Alain Bertrand, pour faire évoluer le logiciel suite à la 1ère journée des ICN qui s'est déroulée.

En matière de ressources humaines, Céline Berton indique que l'organisation du travail, depuis début septembre et jusqu'à mi-octobre a minima, repose sur 50% en présentiel au siège et 50% en télétravail sur 2 semaines, avec une organisation par secteur permise par l'application des mesures sanitaires (plexiglas et port du masque).

L'autorisation d'activité partielle étant valable jusqu'à fin octobre, elle fera l'objet d'une nouvelle demande jusqu'à fin décembre (84% de prise en charge). Les secteurs les plus impactés par l'activité partielle sont la Diversité des Pratiques et le Haut Niveau. En cette période particulière, des réunions et des échanges se tiennent régulièrement avec le CSE.

4.3 Secteur Financier

4.3.1 Point d'étape sur la situation financière au 10 septembre 2020

Le Trésorier général explique que :

- Les licences représentent 65% des ressources fédérales,
- Nous accusons un retard de 400 000€ sur les recettes des licences au 28 septembre (après les compétiteurs, la prise de licence pour les loisirs est plus compliquée),

- La facturation des licences auprès des ligues à hauteur de 1,6 million sur les licences interviendra la semaine prochaine,
- La trésorerie actuelle s'élève à 831 K€ (1 million de delta par rapport à l'année dernière),
- Les charges fixes mensuelles s'élèvent à 250 000€,
- Seuls les appels à projets ont été encaissés depuis mi-mars,
- Il n'est pas possible de faire des projections sur les inscriptions au tournoi.
- Les dépenses sont en baisse, étant donné que les actions sont moins nombreuses.

Jean-Michel Richard indique que 10% de licences en moins équivaut à 450 000€ de perte pour la saison 2020/2021. Il ajoute que chaque secteur a déjà révisé son budget et doit le retravailler pour réduire les dépenses et donc prioriser les actions.

Paul-André Tramier souligne que l'enjeu majeur, à moyen terme, réside dans le désintérêt de la culture sportive : le risque est que les gens se déshabituent de la pratique.

Concernant les licences, des mesures devront être prises à partir de janvier 2021. Plusieurs pistes pourraient être étudiées dont notamment celle de tarifs spécifiques pour les licences pour les 6 derniers mois de la saison.

Paul-André Tramier anticipe une compensation par l'Etat de la chute des recettes sur les licences. Florent Chayet le rejoint mais s'interroge, tout comme Magali Godin, sur le traitement qui sera réservé aux fédérations qui ont mis en place une gestion raisonnable à la manière de la FFBaD. Paul-André Tramier cite des exemples de mesures prises par certaines fédérations : licence sur 2 saisons pour la FFR qui se constitue une dette, emprunt pour la FFBB, licence prolongée de 4-5 mois pour la FF Voile. L'Etat viendrait ainsi compenser de l'argent qui n'est pas rentré. Aucune fédération n'a remboursé les licences.

Florent Chayet craint que l'Etat continue de ne pas traiter les choses du sport de façon équitable et de ne pas tenir compte de l'hétérogénéité des fédérations.

4.4 Secteur Communication, Marketing, Événementiel

4.4.1 Communication de rentrée

Magali Godin rappelle qu'avait été présentés, il y a un an et demi, les temps forts de l'année en termes de communication, dont la communication de rentrée. L'interrogation majeure de cette rentrée portait sur la façon de faire face à la crise sanitaire. Une réflexion a été menée sur les nouvelles entrées vis-à-vis des clubs et les messages, sur les autres manières de communiquer au-delà des forums des associations. L'importance du numérique a donc été anticipée dans l'appel d'offres en complément des moyens classiques (papier) dans le cadre d'une enveloppe budgétaire de 15 000€. Le choix s'est porté, d'une part, sur la nouveauté avec la production d'un film et, d'autre part, sur une production plus classique avec une personnalisation des affichages.

Le routage de rentrée a été complété par des goodies et des gourdes de gel hydroalcoolique. Les kits de communication pour les organes déconcentrés et les clubs sont en commande à la fédération.

Magali Godin relève les bons retours tant en termes de satisfaction en interne qu'en externe (bonnes retombées presse). Elle précise que la concrétisation de cette campagne dans les clubs est difficilement mesurable vu le contexte.

4.5 Bilan de l'olympiade 2016-2020 par secteur

Tous les secteurs n'ayant pas transmis leur bilan, un document sera compilé ultérieurement : il rendra compte des faits marquants en lien avec le projet fédéral.

Jean-Michel Richard remercie les élus et les professionnels pour ces 4 années très riches.

David Angelats exprime le plaisir qui l'a accompagné dans son mandat lors de cette olympiade. Il espère avoir contribué à faire avancer la fédération et le badminton. Il remercie Philippe Limouzin et ses équipes mais aussi les élus, techniciens et salariés.

Florent Chayet adresse à son tour ses remerciements, rejoint par Christian Barthel qui souhaite bon vent à la future équipe.

Fin de la séance à 17h30